

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 9 décembre 2021

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Labbé, M. Bouamrane, Mme Azoug, M. Bedreddine, M. Constant, Mme Dellac, M. Blanchet, Mme Thibault, Mme Laroche, M. Monot, Mme Denis, Mme Filhol, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Molossi, M. Dallier, Mme Lecroq, Mme Maroun, M. Martin P-Y, Mme Pietri, M. Bluteau, Mme Paul, Mme Choulet, M. Martin S., Mme Ségura, M. Chabani

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Mme Youssouf donnant pouvoir à Mme Azoug
M. Duprey donnant pouvoir à Mme Filhol
M. Sadi donnant pouvoir à Mme Labbé
M. Cranoly donnant pouvoir à Mme Maroun
Mme Lagarde donnant pouvoir à M. Chabani

ÉTAIENT ABSENTS :

M. Taïbi, M. Monany



Délibération n° 04-06 du 9 décembre 2021

PRISE EN CHARGE DES ENFANTS ET DES JEUNES ATTEINTS DE TROUBLES DU NEURO-DÉVELOPPEMENT – SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2021 POUR L'ÉQUIPE MOBILE RENFORCÉE DE L'ASSOCIATION VIVRE ET DEVENIR VILLEPINTE-SAINT-MICHEL – CONVENTION.

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil départemental n° 2021-VII-24 du 1^{er} juillet 2021 lui donnant délégation,

Vu l'arrêté conjoint de l'Agence Régionale de Santé IDF et du Conseil départemental de Seine-Saint-Denis n°2020-39 en date du 05 mars 2020 autorisant la création d'une structure expérimentale de 40 places pour enfants confiés à l'aide sociale à l'enfance,

Sur le rapport du président du conseil départemental,

après en avoir délibéré,

- ALLOUE une subvention 2021 de 253 528 euros à l'association Vivre et Devenir Villepinte-Saint-Michel pour le fonctionnement de son équipe mobile renforcée ;

- APPROUVE la convention à conclure avec l'association Vivre et Devenir Villepinte-Saint-Michel, dont projet ci-annexé ;



- AUTORISE le président du conseil départemental à signer la convention 2021 de l'équipe mobile renforcée avec l'Association Vivre et Devenir au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du conseil départemental
et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.